

ALBAUGH

**MCPA Amine 600
Herbicide [Sélectif]
Liquide**

CONTIENT SOLUTION AMINE MCPA

Utiliser sur le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le lin, les pois, le maïs et les pâturages.

COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : MCPA, présent sous forme de sel de diméthylamine... 600 g /L

N^o D'HOMOLOGATION 32686 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

POISON

DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX

(1.0 à 450 Litres)

Albaugh, LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021
USA
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

AD032724

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever immédiatement tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Manutention du concentré (mélange et chargement) : porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Porter des lunettes de sécurité ou un masque pendant le mélange/remplissage. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) : porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ruissellement : Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Lessivage : Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés.

Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments.

Produit entreposable à une température de plus de 0°C. Si exposé à des températures de congélation, réchauffer à au moins 5°C et bien agiter. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

ÉLIMINATION :

Contenants Recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants.

S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

ALBAUGH

**MCPA Amine 600
Herbicide Liquide**

CONTIENT SOLUTION AMINE MCPA

Utiliser sur le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le lin, les pois, le maïs et les pâturages.

COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : MCPA, présent sous forme de sel de diméthylamine... 600 g /L

N^o D'HOMOLOGATION 32686 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

POISON

DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX

Albaugh, LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021
USA
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

AD032724

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Manutention du concentré (mélange et chargement) : porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Porter des lunettes de sécurité ou un masque pendant le mélange/remplissage. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) : porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ruissellement : Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Lessivage : Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments.

Produit entreposable à une température de plus de 0°C. Si exposé à des températures de congélation, réchauffé à au moins 5°C et bien agiter. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

ÉLIMINATION :

Contenants Recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants.

S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

MODE D'EMPLOI :

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide liquide Albaugh MCPA Amine 600 est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide Albaugh MCPA Amine 600 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner à l'herbicide liquide Albaugh MCPA Amine 600 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un group différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et de la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de

labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologique (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
 - Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Albaugh au 1-800-247-8013.

MISES EN GARDE D'UTILISATION GÉNÉRALE :

L'herbicide liquide Albaugh MCPA Amine 600 peut endommager les cultures sensibles, les cultures ornementales et les autres plantes même lorsque utilisé en quantités quasi négligeables.

Éviter de provoquer une dérive sur la végétation désirable. Les pulvérisations grossières sont moins susceptibles à la dérive.

Ne pas pulvériser en période de grands vents.

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

MÉLANGE :

Bien agiter avant l'utilisation. Pour assurer un mélange uniforme, remplir le réservoir d'eau propre jusqu'à la moitié, ajouter la quantité requise d'herbicide liquide de Albaugh MCPA Amine 600 et bien agiter. Ajouter la quantité manquante d'eau et agiter avant de pulvériser. Si la bouillie de pulvérisation a été laissée à stagner, bien agiter avant de la pulvériser.

ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION :

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Pulvérisation par voie aérienne: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter

d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :					
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de:		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de:		Habitat terrestre	
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole	Tout cultures		1	1	1	1	4	
Aérienne	Céréales, lin	Voilure fixe	1	0	1	0	60	
		Voilure tournante	1	0	1	0	50	
	Légumineuses	Voilure fixe	1	1	0	0	25	
		Voilure tournante	1	1	0	0	25	
	Pâturages, grands pâturages libres	Voilure fixe	5	1	1	1	100	
		Voilure tournante	4	1	1	1	80	
	Utilisations non agricoles							
	Terres non cultivées	Voilure fixe	30	1	20	1	200	
Voilure tournante		20	1	10	1	100		

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation pour ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Instructions génériques sur l'étiquette concernant l'épandage aérien

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Le recours à des signaleurs humains est interdit.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Le préposé au mélange et au chargement et le préposé à l'application doivent être deux personnes différentes. L'aéronef doit être muni d'une cabine fermée. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, une combinaison, des gants résistant au produit chimique et des lunettes ou un masque les protégeant durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde spécifiques au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-247-8013. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Appliquer dans un volume de 50 à 200 litres d'eau par hectare à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre sauf si mentionné différemment. Des volumes d'eau plus élevés contribuent à diminuer les risques d'endommager la culture.

Appliquer dans un minimum de 30 litres d'eau par hectare par équipement aérien. Utiliser des buses et une pression de façon à pulvériser des gouttelettes de grosseur moyenne à grossière. Éviter de produire de fines gouttelettes, qui sont plus susceptibles à la dérive.

MÉLANGES EN CUVE :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les

étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Albaugh LLC au 1-800-247-8013 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, TAUX ET MÉTHODES D'APPLICATION :

Utiliser le taux requis pour supprimer les mauvaises herbes présentes.

Appliquer quand la température est chaude et quand la culture et les mauvaises herbes sont en croissance active et que les mauvaises herbes sont à un stade où elles sont sensibles au traitement.

L'application doit être faite avant que la culture ne recouvre les mauvaises herbes. Afin de minimiser les risques d'endommager la culture, ne pas utiliser un taux supérieure à le taux recommandée pour la culture visée.

Des taux supérieures peuvent être requises pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes.

L'utilisation de taux supérieures aux taux recommandées pour une culture visée peut occasionner des dommages significatifs à la culture, et ne devrait être utilisée que lorsque le risque de dommages à une culture serait compensé par les avantages d'une suppression améliorée des mauvaises herbes.

Éviter d'appliquer le produit lors d'une sécheresse ou s'il fait exceptionnellement chaud.

CULTURE :

Céréales de printemps (blé, orge, seigle, avoine), sans plante-abri de légumineuses.

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

De la 2e feuille déployée jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

Ne pas appliquer après l'apparition de la feuille étendard.

Un traitement au stade de 3 à 4 feuilles combine habituellement la tolérance maximale de la culture avec la sensibilité maximale des mauvaises herbes.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

MÉTHODE :

Application terrestre ou aérienne.

TAUX RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

Jusqu'à 1,05 L pour le blé, l'orge et le seigle.

Jusqu'à 900 mL pour l'avoine.

VOLUME D'EAU À L'HECTARE :

Minimum de 50 L (application par voie terrestre).

Minimum de 30 L (application par voie aérienne).

Une pulvérisation avec un plus grand volume d'eau (100 - 150 L) peut réduire les risques d'endommager la culture.

CULTURE :

Céréales d'hiver (blé d'hiver, seigle d'automne)

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Au printemps, entre le plein tallage et le stade de la sortie de la feuille étendard.
Ne pas appliquer pendant ni après le stade de la feuille étendard.
Ne pas appliquer sur les plantules de céréales d'hiver à l'automne.
Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

MÉTHODE :

Application terrestre ou aérienne.

TAUX RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

Jusqu'à 1,05 L.

VOLUME D'EAU À L'HECTARE :

Minimum de 50 L (application par voie terrestre).

Minimum de 30 L (application par voie aérienne).

Une pulvérisation avec un plus grand volume d'eau (100 - 150 L) peut réduire les risques d'endommager la culture.

CULTURE :

Céréales de printemps avec de la luzerne ou du lotier corniculé

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

De la 3^e feuille déployée jusqu'au début de la feuille étendard (céréales).

De la 1^{ère} à la 4^e trifoliée et pas plus de 10 cm de hauteur pour les plantules de légumineuses

Ne pas appliquer après le stade de la feuille étendard des céréales.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

MÉTHODE :

Appliquer par voie terrestre seulement.

TAUX RECOMMANDÉE À L'HECTARE :

Entre 250 mL et 470 mL (Ne pas dépasser 470 mL.)

VOLUME D'EAU À L'HECTARE :

Le fait de pulvériser dans des volumes d'eau plus élevés (100-150 L) peut aider à diminuer les risques d'endommager la culture.

NOTES :

Les légumineuses peuvent subir quelques dommages surtout si les conditions de croissance sont très favorables. Afin de minimiser les dommages sur la culture, pulvériser en soirée et appliquer des volumes d'eau plus élevés. Ne PAS appliquer l'herbicide liquide Albaugh MCPA Amine 600 sur le mélilot. Pour les céréales semées avec du trèfle comme plante-abri, il est recommandé d'utiliser TROPOTOX^{MD} PLUS 400.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR :

L'herbicide liquide Albaugh MCPA Amine 600 à raison de 60 mL avec EMBUTOX^{MD}
Herbicide Liquide à raison de 1,25 L à l'hectare peut être appliqué.

CULTURE :

Lin (Ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique.)

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Quand le lin a une hauteur de 5 cm jusqu'avant l'apparition des boutons floraux.

Pour minimiser les dommages pour la culture, pulvériser dans les premiers stades de croissance, en soirée et utiliser des volumes élevés d'eau.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

MÉTHODE :

Application terrestre ou aérienne.

TAUX RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

Jusqu'à 830 mL.

VOLUME D'EAU RECOMMANDÉ À L'HECTARE :

Minimum de 50 L (application par voie terrestre).

Minimum de 30 L (application par voie aérienne).

Une pulvérisation avec un plus grand volume d'eau (100 – 150 L) peut réduire les risques d'endommager la culture.

NOTES :

Attention : Des dommages peuvent être observés sur la culture au tout début, mais les rendements ne devraient pas être affectés.

CULTURE :

Maïs de grande culture

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Avant que le maïs n'atteigne 15cm de hauteur (feuille déployée) et/ou avant le stade de 6 feuilles, en application à la volée.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an. Pour la récolte manuelle du maïs (de grande culture et sucré), il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 15 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 15 jours après traitement est requis.

MÉTHODE :

Application terrestre seulement.

TAUX RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

Jusqu'à 917 mL. Ne pas ajouter d'huile ni de surfactant.

VOLUME D'EAU RECOMMANDÉ À L'HECTARE :

Minimum de 100 L.

NOTES :

Le maïs peut subir des dommages s'il est traité plus tard.

CULTURE :

Pois (grandes cultures et de conserverie)

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Lorsque les vignes mesurent 10 à 20 cm de longueur et avant la formation des bourgeons floraux.

MÉTHODE :

Application terrestre seulement.

TAUX RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

Entre 250 mL et 417 mL. (Ne pas dépasser 417 mL.)

VOLUME D'EAU RECOMMANDÉ À L'HECTARE :

Minimum de 150-200L.

NOTES :

NE PAS appliquer sur les pois en Nouvelle-Écosse.

CULTURE :

Légumineuses établies et pâturages (traitement de dormance).

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Appliquer AVANT la reprise de croissance des légumineuses au printemps.

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an, avec l'intervalle minimal entre les

traitements des 90 jours.

MÉTHODE :

Application terrestre ou aérienne.

TAUX RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

Jusqu'à 1.8 L

VOLUME D'EAU RECOMMANDÉ À L'HECTARE :

Minimum de 50 L (application par voie terrestre).

Minimum de 30 L (application par voie aérienne).

NOTES :

Ne pas laisser le bétail pâturer pour au moins 7 jours après l'application.

Ne PAS appliquer l'herbicide liquide Albaugh MCPA Amine 600 sur le mélilot.

CULTURE :

Pâturages (sans légumineuses), parcours naturels et terres non cultivées, pour la suppression du renoncule âcre.

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Appliquer lorsque le renoncule âcre est dans le stade pré-bouton jusqu'au début du stade bouton.

Ne pas appliquer plus d deux traitements par an, avec l'intervalle minimal entre les traitements des 90 jours.

MÉTHODE :

Application terrestre ou aérienne.

TAUX RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

2,25 à 3,5 L pour terres non cultivées et 2,25 à 2,9 L pour pâturages.

VOLUME D'EAU RECOMMANDÉ À L'HECTARE :

Minimum de 50 L (application par voie terrestre).

Minimum de 30 L (application par voie aérienne).

CULTURE :

Trèfle rouge pour la semence - établi et au stade plantule – Ouest du Canada seulement.

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Plantule – 1^{ère} à la 3^e trifoliée.

Établi – après la dormance au printemps, jusqu'à 7,5 cm.

Ne PAS laisser pâturer ni faucher en foin vert.

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an, avec l'intervalle minimal entre les traitements des 21 jours.

MÉTHODE :

Application terrestre seulement.

TAUX RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

470 mL.

VOLUME D'EAU RECOMMANDÉ À L'HECTARE :

Le fait de pulvériser avec un plus grand volume d'eau (100 - 150 L) peut réduire les risques d'endommager la culture. Le fait d'utiliser des volumes d'eau peu élevés peut occasionner des dommages à la culture.

CULTURE :

Plantules de trèfle rouge pour du fourrage

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Plantule – 1^{ère} à la 3^e trifoliée.
Ne PAS laisser pâturer ni faucher en foin vert.
Ne pas appliquer plus d'un traitement par an

MÉTHODE :

Application terrestre seulement.

TAUX RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

470 mL.

VOLUME D'EAU RECOMMANDÉ À L'HECTARE :

Le fait de pulvériser avec un plus grand volume d'eau (100 - 150 L) peut réduire les risques d'endommager la culture. Le fait d'utiliser des volumes d'eau peu élevés peut occasionner des dommages à la culture.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

(NE PAS dépasser le taux indiqué pour chaque culture identifiée dans la section CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, TAUX ET MÉTHODES D'APPLICATION)

MAUVAISES HERBES SENSIBLES (2-4 feuilles) :

Amarante à racine rouge, ansérine de Russie, bardanette épineuse, bourse-à-pasteur, caméline, chénopode blanc, herbes à poux, laitue scariote, lampourde glouteron, moutardes (sauf des chiens et tanaïs), bardane (avant le stade 4 feuilles), sagesse-des-chirurgiens, radis sauvage, tabouret des champs, tournesol sauvage, vesce.

TAUX POUR SUPPRIMER LES MAUVAISES HERBES SENSIBLES :

Petits plantules, bonnes conditions de croissance : 580 mL/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères : 920 mL/ha.
À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

MAUVAISES HERBES PLUS DIFFICILES À SUPPRIMER (2-4 feuilles) :

Les mauvaises herbes énumérées sous la rubrique sensibles, plus abutilon, armoise bisannuelle, barbarée vulgaire (avant le stade 4 feuilles), chénopode glauque, épervière vulgaire, galinsoga cilié, kochia à balais, laiteron potager, lépidie densiflore, matricaire odorante, ortie dioïque, ortie royale (avant le stade 4 feuilles), patience crépue (avant le stade 4 feuilles), petite oseille, plantain, pourpier potager, prunelle vulgaire, radis sauvage, renouée, renouée des oiseaux (avant le stade 4 feuilles), salsifis majeur, séneçon vulgaire, stellaire moyenne, vergerette (avant le stade 4 feuilles).

TAUX POUR LES MAUVAISES HERBES PLUS DIFFICILES À SUPPRIMER :

Petits plantules, bonnes conditions de croissance : 1,05 L/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères : 1,80 L/ha.
À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

SUPPRESSION DE LA CROISSANCE AÉRIENNE SEULEMENT:

Armoise absinthe, barbarée vulgaire, bardane, cardère des bois, chardon des champs, chardon vulgaire, chicorée sauvage, cranson dravier, céréaïste vulgaire, euphorbe érule, herbe à gomme, laiteron des champs, laitue bisannuelle, liseron des champs, liseron des haies, moutarde des chiens, patience crépue, pissenlit, renoncule, renouée liseron, sarrasin de Tartarie.

TAUX POUR UN CONTRÔLE DES PARTIES AÉRIENNES :

Petits plantules, bonnes conditions de croissance : 1,05 L/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères : 1,80 L/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

Bien nettoyer le pulvérisateur ayant servi pour l'application des herbicides avant d'appliquer tout autre produit chimique sur les cultures car elles pourraient être endommagées (voir MISES EN GARDE D'USAGE). Laver l'extérieur du pulvérisateur et vider complètement le réservoir.

Enlever et nettoyer les filtres, les buses et les pastilles séparément. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre. Avec pompe en marche, faire circuler l'eau propre dans les tuyaux et la rampe et vider. Remplir le réservoir avec de l'eau propre et pour chaque 100 L, ajouter 1 L d'ammoniaque d'usage domestique. Faire fonctionner la pompe et l'agitateur pendant 15 minutes. Si possible, laisser reposer la solution dans le réservoir et les tuyaux pendant toute la nuit. Faire circuler à nouveau dans les tuyaux et la rampe et vider le tout. Rincer deux fois avec de l'eau propre, recirculer et vider à chaque fois. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation ou potable lors du nettoyage du pulvérisateur.

Embutox et Tropotox sont des marques déposées de Nufarm